

Présentation générale de l'application Gestion des shifts

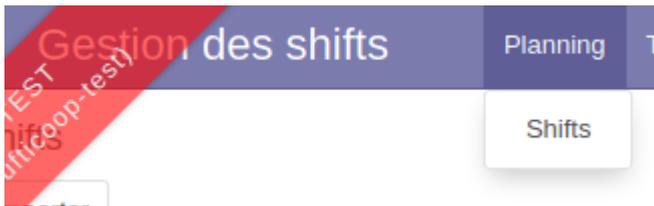
- [Vue rapide des menus et fonctionnalités](#)
- [Matériel nécessaire](#)
- [Modules à installer](#)
- [Fonctionnement du système des shifts bénévoles - Aperçu](#)

Vue rapide des menus et fonctionnalités

Les menus de l'application Gestion des Shifts permettent d'accéder aux shifts individuels, fiches contacts des bénévoles, feuilles de présence, créneaux réguliers, et aux statuts des travailleurs et travailleuses. [Voir ici pour un aperçu du fonctionnement du système des shifts.](#)

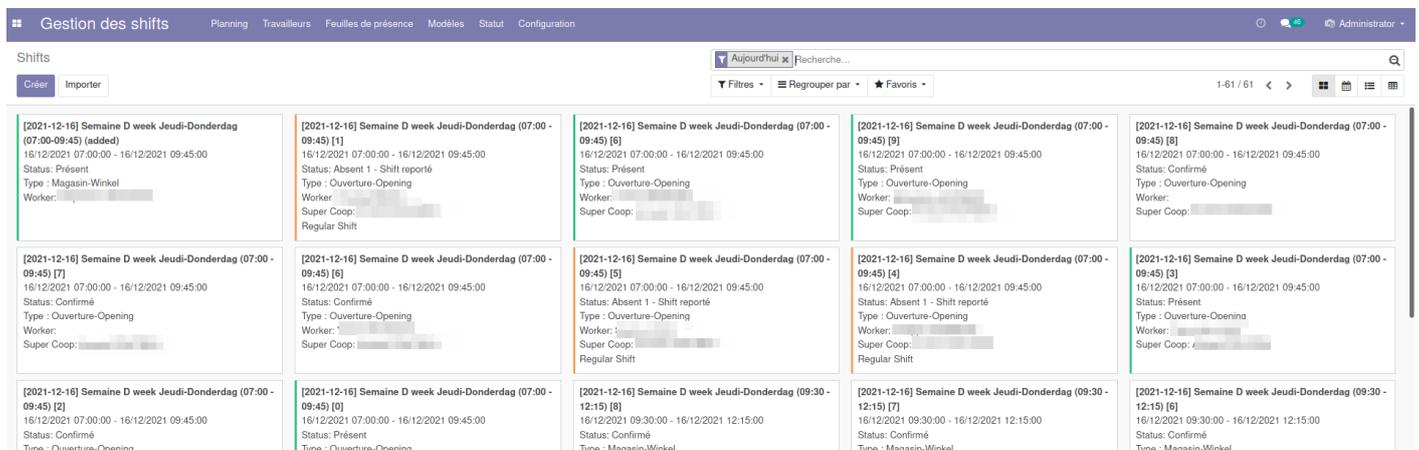


Menu *Planning*



Le menu *Planning* donne une vue sur les shifts générés périodiquement sur base des [créneaux](#). Un shift a lieu à un jour donné, à une heure donnée. Chaque shift correspond à une personne inscrite (ou à une place libre), un·e supercoop (coordinateur·ice) et un type de tâche.

Dans le menu *Planning* < Shifts, la vue par défaut affiche les shifts d'aujourd'hui.



Il y a un shift créé par participant. Le shift est nommé : [date du shift] Semaine A/B/C/D Jour (h début : h de fin)[x]

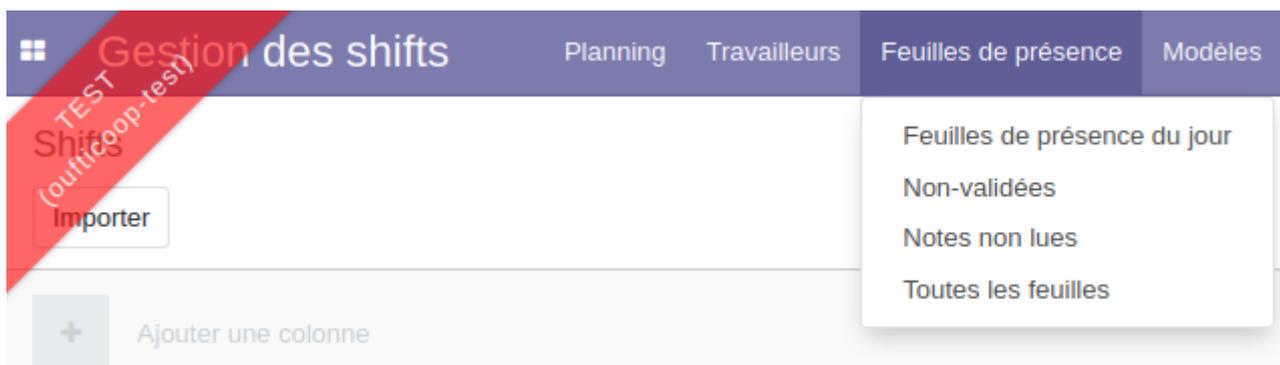
[x] correspond au numéro de shift. S'il y a 5 shifts créés, chacun aura un chiffre en commençant par 0: 0, 1, 2, 3, 4.

Menu *Travailleurs*



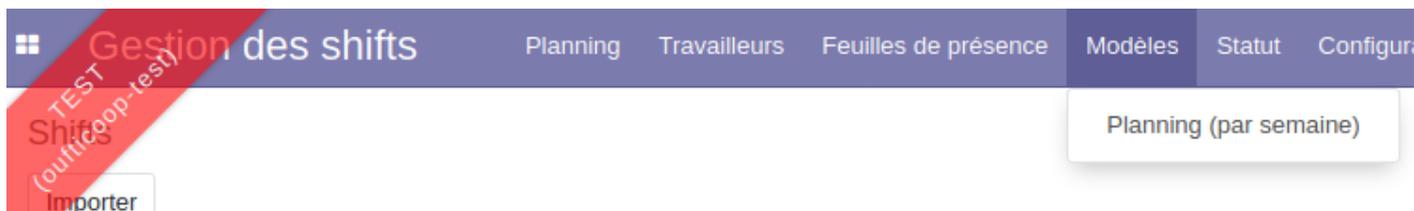
Ce menu permet de retrouver les fiches contact des bénévoles dès qu'ils ou elles font partie du système des shifts.

Menu *Feuilles de présence / Attendance sheets*



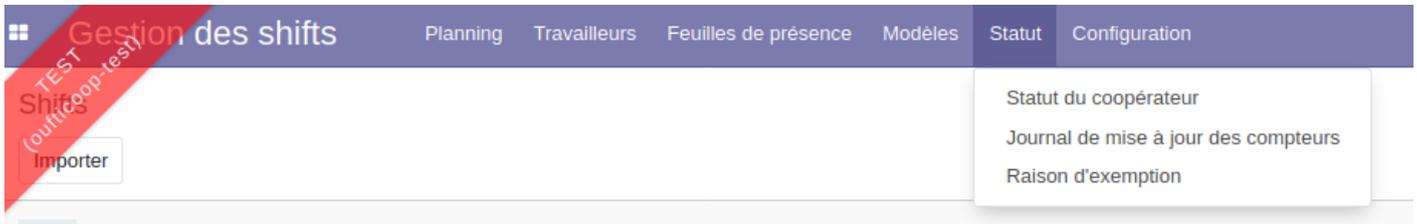
Ce menu reprend toutes les [feuilles de présence](#) avec différents filtres. Les feuilles de présence sont générées automatiquement un peu avant chaque shift.

Menu *Modèles*



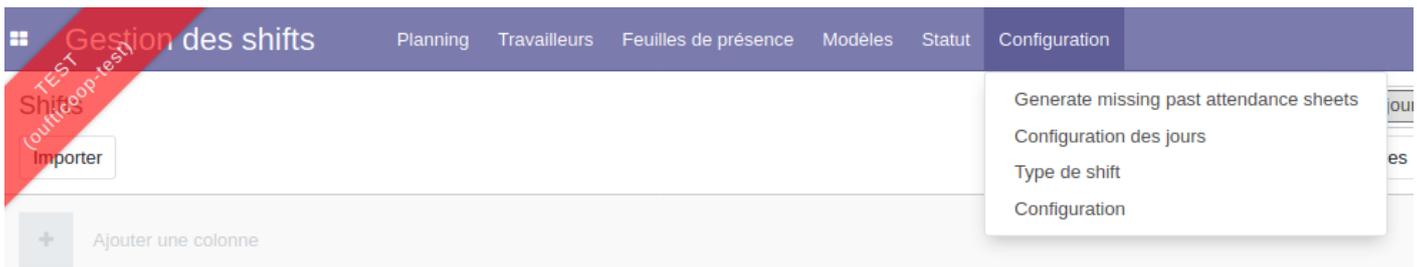
Ce menu permet d'accéder aux créneaux réguliers, qui servent de modèles aux shifts.

Menu *Statut*



Ce menu vous permet d'accéder à la liste des [statuts](#) de vos coopérateurs, de gérer les raisons d'exemptions et d'utiliser le journal de mise à jour des compteurs.

Menu *Configuration*



Ce menu vous permet de générer les feuilles de présences manquantes dans un intervalle de temps donné, de [paramétrer les semaines](#) ainsi que les types de shifts et finalement, d'accéder aux [configurations de l'application](#) **Gestion des shifts de travail**.

Matériel nécessaire

Si vous désirez permettre aux bénévoles de scanner leur carte en magasin pour indiquer leur présence, il vous faudra :

- Avoir des cartes de membres imprimées avec code barre (solution non disponible dans Odo0 fin 2021)
- Créer un nouveau compte générique avec le droit **Feuilles de présence**
- Un ordinateur dédié au module avec le compte générique
- Un scanner de carte.

Vous n'êtes pas obligés de passer par ce système et pouvez simplement encoder les présences et absences manuellement en fin de journée sur les feuilles de présences.

Pour contrôler le statut des bénévoles, le module `beesdoo_shift_welcome_screen` ajoute une interface permettant de scanner une carte de membre et d'afficher le statut.

Modules à installer

Modules de base de la gestion des shifts

`shift` (v12, v16) : module de base

`shift_worker_status` (v12) : statuts et compteurs des travailleur·euses

`shift_attendance` (v12) : feuilles de présence

`shift_portal` (v12, v16) : accès aux shifts via le portail

Modules facultatifs

Lien avec la gestion des membres de la coopérative

`beesdoo_easy_my_coop` : v12 : module-glué entre Cooperators et les Shifts

`cooperator_worker_force` : v12 : permet l'ajout manuel d'un contact au système des shifts

Échanges de shifts

`beesdoo_shift_swap` (v12) : système d'échanges de shifts

`beesdoo_website_shift_swap` (v12) : plateforme interactive pour les échanges de shifts

`beesdoo_worker_status_shift_swap` (v12) : lien entre `beesdoo_shift_swap` et `beesdoo_worker_status`

Divers

`beesdoo_shift_welcome_screen` (v12) : écran affichant le statut des travailleur·euses

`shift_notification` (v12) : envoi de mails automatiques aux bénévoles inscrits à des shifts

`shift_beneficiary` (v16) : ajoute un champ pour associer les shifts à des personnes ou structures bénéficiaires

Fonctionnement du système des shifts bénévoles - Aperçu

L'application **Gestion des shifts bénévoles** permet d'organiser des contributions bénévoles à l'aide d'un planning régulier et d'un agenda quotidien, avec la possibilité de comptabiliser les présences et un système de compensations des absences. Les bénévoles peuvent également accéder aux informations concernant leur travail sur le portail en ligne.

Le système des shifts a été développé pour répondre aux besoins de supermarchés coopératifs sur le modèle "Food Coop", où les bénévoles travaillent une fois toutes les 4 semaines, en échange de quoi ils ou elles bénéficient du droit de faire leurs courses dans le magasin. Le système peut s'appliquer à d'autres types de fonctionnements et à d'autres contreparties.

Les travailleurs et travailleuses bénévoles

A partir d'une fiche contact Odo, une personne peut être ajoutée au système des shifts.

Dans le cas où l'application **Cooperators** n'est pas installée :

- librement en cochant "Worker/Eater" sur la fiche contact et en sélectionnant "Worker and Eater" dans le champ "Mangeur/Travailleur" :

The screenshot shows the 'Gestion des shifts' application interface. The main content area displays a contact form for 'Bénévole Test'. The form includes the following fields and options:

- Particulier** (selected) / **Société**
- Nom**: Test
- Prénom**: Bénévole
- Société**: (dropdown menu)
- Travailleur**: (highlighted with a red box)
- Is worker allowed to shop?**:
- Adresse**: Rue..., Rue 2..., Ville, État, Code postal, Pays
- N° TVA**: e.g. BE0477472701
- Poste Occupé**: ex : Directeur Commercial
- Téléphone**: (input field)
- Mobile**: (input field)
- Courriel**: (input field)
- Site Web**: e.x. https://www.odoo.com
- Mangeur/Travailleur**: Worker and Eater (highlighted with a red box)
- Titre**: (input field)
- Langue**: French (BE) / Français (BE)
- Étiquettes**: (input field)

Dans le cas où l'application **Cooperators** est installée :

- automatiquement via le flux **Cooperators** (les membres effectifs ayant souscrit une part donnant accès aux shifts)
- ou manuellement, en cochant la case "force worker" sur la fiche contact (le module `cooperator_worker_force` doit être installé)

Régimes de travail

Une fois incluses dans le système des shifts, les bénévoles peuvent être inscrit-es à un des trois régimes :

- régime régulier
- régime volant
- régime d'exemption de travail.

Les régulièr-es doivent être également inscrites à un créneau régulier (voir plus bas).

Statuts des bénévoles

Une fois le régime choisi, les bénévoles tombent automatiquement sous un des statuts prévus, initialement le statut **à jour**. Le statut indique si la personne est à jour dans ses shifts, et (le cas échéant) si elle bénéficie de l'accès au magasin pour sa contribution.

Le système des shifts peut aussi être utilisé sans contrôle des absences et sans "statuts" pour les bénévoles.

Statut	Explication	Actif-ve comme bénévole ?	Peut accéder au magasin ?
A jour	statut par défaut	oui	oui
Alerte	période d'avertissement	oui	oui
Extension	période d'avertissement supplémentaire, activable sur demande	oui	oui
Suspendu-e	sanction temporaire	oui	non
Dispense	exemption de travail temporaire	non	oui
Gelé-e	sortie temporaire du système des shifts, gel des pénalités	non	non
Pause	congé de durée déterminée	non	non

Démission	pour les bénévoles quittant la structure	non	non
------------------	--	------------	------------

Si l'on désire appliquer un suivi des présences et des compensations pour les absences, alors la présence ou l'absence aux shifts déterminera le statut des personnes. Certains statuts sont prévus pour les membres actifs, d'autres pour les membres qui ne participent temporairement pas. Certains statuts donnent accès au magasin (droit de faire ses courses, ou autre ristourne obtenue en échange des contributions des bénévoles), d'autres prévoient une sanction (perte temporaire de l'accès au magasin, par exemple).

Le système des shifts

Le module `shift` permet d'utiliser les [fonctionnalités de base](#).

Les shifts

Dans Odoo, les shifts sont de petites cartes qui représentent une contribution bénévole ponctuelle : une personne un jour particulier à une heure donnée (heure de début + heure de fin). En plus de ces informations, le shift correspond aussi à :

- un type de tâche
- un·e supercoop (ou responsable d'équipe)
- pour les bénévoles régulier·es : un shift peut être un shift régulier, ou bien un shift de compensation
- pour les bénévoles régulier·es, en cas d'échange de shift : le nom d'un·e bénévole remplaçant·e
- si l'on utilise le mécanisme de solidarité : un shift peut être un shift normal ou un shift de solidarité

20 janv. 2022	21 janv. 2022	22 janv. 2022	23 janv. 2022
<p>[2022-01-20] Semaine C Jeudi (09:00 - 11:45) [2]</p> <p>20/01/2022 09:00:00 - 20/01/2022 11:45:00</p> <p>Status: Confirmée</p> <p>Type : Magasin</p> <p>Worker:</p>	<p>[2022-01-21] Semaine C Vendredi (09:00 - 11:45) [0]</p> <p>21/01/2022 09:00:00 - 21/01/2022 11:45:00</p> <p>Status: Attended</p> <p>Type : Magasin</p> <p>Worker: Ir</p> <p>Regular Shift</p>	<p>[2022-01-22] Semaine C Samedi (08:00 - 10:45) [0]</p> <p>22/01/2022 08:00:00 - 22/01/2022 10:45:00</p> <p>Status: Absent - 1 compensation</p> <p>Type : Magasin</p> <p>Worker: A</p> <p>Regular Shift</p>	<p>[2022-01-23] Semaine C Dimanche (12:00 - 14:45) [1]</p> <p>23/01/2022 12:00:00 - 23/01/2022 14:45:00</p> <p>Status: Attended</p> <p>Type : Magasin</p> <p>Worker: R</p> <p>Regular Shift</p>
<p>[2022-01-20] Semaine C Jeudi (09:00 - 11:45) [1]</p> <p>20/01/2022 09:00:00 - 20/01/2022 11:45:00</p> <p>Status: Confirmée</p> <p>Type : Magasin</p> <p>Worker: f</p> <p>Regular Shift</p>	<p>[2022-01-21] Semaine C Vendredi (09:00 - 11:45) [1]</p> <p>21/01/2022 09:00:00 - 21/01/2022 11:45:00</p> <p>Status: Attended</p> <p>Type : Magasin</p> <p>Worker:</p> <p>Regular Shift</p>	<p>[2022-01-22] Semaine C Samedi (08:00 - 10:45) [1]</p> <p>22/01/2022 08:00:00 - 22/01/2022 10:45:00</p> <p>Status: Attended</p> <p>Type : Magasin</p> <p>Worker: C</p> <p>Regular Shift</p>	<p>[2022-01-23] Semaine C Dimanche (12:00 - 14:45) [2]</p> <p>23/01/2022 12:00:00 - 23/01/2022 14:45:00</p> <p>Status: Attended</p> <p>Type : Magasin</p> <p>Worker: L</p>
<p>[2022-01-16] Semaine C Jeudi (11:30 - 14:15) [0]</p> <p>20/01/2022 11:30:00 - 20/01/2022 14:15:00</p> <p>Status: Attended</p> <p>Type : Magasin</p> <p>Worker: V</p>	<p>[2022-01-21] Semaine C Vendredi (09:00 - 11:45) [2]</p> <p>21/01/2022 09:00:00 - 21/01/2022 11:45:00</p> <p>Status: Attended</p> <p>Type : Magasin</p> <p>Worker: Tl</p> <p>Regular Shift</p>	<p>[2022-01-22] Semaine C Samedi (08:00 - 10:45) [2]</p> <p>22/01/2022 08:00:00 - 22/01/2022 10:45:00</p> <p>Status: Attended</p> <p>Type : Magasin</p> <p>Worker: G</p> <p>Regular Shift</p>	<p>[2022-01-23] Semaine C Dimanche (12:00 - 14:45) [0]</p> <p>23/01/2022 12:00:00 - 23/01/2022 14:45:00</p> <p>Status: Confirmée</p> <p>Type : Magasin</p> <p>Worker:</p>
<p>[2022-01-20] Semaine C Jeudi (11:30 - 14:15) [0]</p> <p>20/01/2022 11:30:00 - 20/01/2022 14:15:00</p> <p>Status: Confirmée</p> <p>Type : Magasin</p> <p>Worker:</p>	<p>[2022-01-21] Semaine C Vendredi (11:30 - 14:15) [1]</p> <p>21/01/2022 11:30:00 - 21/01/2022 14:15:00</p> <p>Status: Absent - 1 compensation</p>	<p>[2022-01-22] Semaine C Samedi (10:30 - 13:15) [0]</p> <p>22/01/2022 10:30:00 - 22/01/2022 13:15:00</p> <p>Status: Confirmée</p>	

Le planning des créneaux

Les créneaux réguliers sont les modèles des shifts. Le planning régulier couvre typiquement une période de quatre semaines A, B, C, D, et se répète tous les 28 jours. Les bénévoles régulier-es peuvent être inscrit-es à un ou plusieurs créneaux, correspondant chacun à un type de tâche et un créneau horaire précis. Un créneau de 3 places, dont 2 bénévoles régulier-es, générera tous les 28 jours 2 shifts associés aux deux inscrit-es, et 1 place libre, à laquelle pourra être inscrit-e un-e volant-e.

Les shifts sont générés périodiquement, par exemple un "shift de semaine A, lundi 14h". Inévitablement, un shift régulier se décale dans le mois calendrier - il n'est pas possible de gérer la récurrence "shift du premier lundi du mois".

Le suivi des présences

Le module `shift_attendance` peut être installé pour suivre les présences et les absences des bénévoles.

Les feuilles de présence

La "feuille de présence" est une liste générée peu avant le début d'un shift et reprenant les noms des bénévoles inscrit-es à ce shift. Il est possible d'indiquer, pour chaque personne, si elle est présente ou non. Il est également possible d'ajouter des noms de bénévoles qui ne se seraient pas inscrit-es à l'avance.

Gestion des shifts | Planning | Travailleur | **Attendance Sheets** | Modèles | Statut | Configuration

Not validated sheets / [2022-05-06] Semaine B Vendredi (16:30-19:15)

Validate Sheet

Type de tâche	Supercoopérateur	Travailleur	Régime de travail	Replacement Worker	Shift State
Magasin			Travailleur régulier		Absent - 2 Compensations
Magasin			Travailleur régulier		Absent - 2 Compensations

Expected Shifts Mark as read Actif

Type de tâche	Travailleur	Régime de travail	Compensation shift ?	Shift State
---------------	-------------	-------------------	----------------------	-------------

Maximum number of workers: 2

Discussion

Number of workers present: 0

Notes

Comments about the shift

Was your team big enough ? *

Les statuts et les compensations

Le module `shift_worker_statuts` introduit les statuts et les compteurs des bénévoles. Les statuts décrits ci-dessus évoluent selon les présences ou absences aux shifts. Dans le système, une

absence peut donner lieu à zéro compensation, un rattrapage (une compensation) ou un rattrapage assorti d'une pénalité (deux compensations). Le nombre de compensation encourru dépend de la politique mise en place dans la structure (la valeur par défaut peut être modifiée) et peut être décidée lors de l'encodage de la feuille de présence.

Une absence non excusée fait en principe passer du statut "à jour" au statut "alerte". Par la suite, en fonction du nombre de compensations à faire, la présence à ces shifts fera repasser "à jour".

Les compteurs de shifts

Les changements de statuts sont gouvernés par les compteurs de shifts : ceux-ci comptabilisent les shifts à rattraper. La mécanique des compteurs de shifts est différente pour les régulier-es et les volant-es, et [est expliquée plus en détails ici](#).

Le portail

Le module `shift_portal` permet aux bénévoles de gérer leurs shifts via un espace personnel. Ceci permet notamment de visualiser ses shifts passés et futurs, ainsi que les créneaux réguliers libres et les prochains shifts libres. Si on le désire, il est possible de laisser les bénévoles s'inscrire à des shifts volants ou à des compensations en ligne, voire accéder aux fonctionnalités supplémentaires d'échanges de shifts et de solidarité.

The screenshot shows a web interface for managing shifts. At the top, there is a navigation bar with links: Accueil, Shifts volants, Créneaux réguliers, Contactez-nous, Devenir coopérateur (personne physique), and a user profile dropdown. The main heading is "Vos shifts". Below it, the user's status is "Statut : Régime de travail : Travailleur régulier" and "Statut : A jour". A green checkmark icon is visible. A light blue info box states: "Info! Si vous n'êtes pas d'accord avec votre statut, veuillez contacter le bureau des membres par courrier (members@lepedalo.be)".

On the left, under "Vos prochains shifts", there is a yellow warning box: "Avertissement ! Pour le moment, les jours fériés ne sont pas pris en compte. Si votre shift a lieu un jour férié, vous n'êtes pas obligé de le faire." Below this, two shift entries are shown: "06/01/2023 15:30 - 18:15" at "Magasin" and "03/02/2023 15:30 - 18:15" at "Magasin". Each entry has an "Info Supercoopérateur" button.

On the right, under "Aide", there is a "Cacher" button and a section "Explications des statuts :". It includes two paragraphs: "A jour: C'est parfait ! Vous êtes en ordre. Merci beaucoup. Vous pouvez venir et faire vos courses, ainsi que vos mangeurs si vous en avez." and "Alert: Si vous êtes en statut 'alerte', cela signifie que vous n'avez pas fait votre dernier shift. Vous avez jusqu'à votre prochain shift prévu pour faire votre shift de compensation en fonction de votre situation. Votre compensation est soit simple, soit double. Si vous ne savez pas combien de shifts de compensation vous devez faire, veuillez contacter votre supercoopérateur. Pas de panique, vous pouvez toujours venir faire vos courses, ainsi que vos mangeurs..."